CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S): MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE
OBJET
Autorisation d'un déplacement au Maroc et Autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Décembre 2016

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

PRESENTATION

ZONE DE L'ACTION:

Marrakech - Maroc

OBJET DU DEPLACEMENT:

Assises de la coopération Franco-Marocaine organisées par Cités Unies France (CUF).

OBJET DU RAPPORT:

- Autoriser le déplacement du Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes et ce, afin qu'il y représente la collectivité aux Assises de la coopération Franco-Marocaine qui se tiendront au Maroc les 8 et 9 décembre 2016,
- Autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement.

PRESENTATION DE L'ACTION

La relation d'exception entre la France et le Maroc repose sur un important courant d'échanges et de coopérations entre collectivités territoriales. Plus de 80 collectivités et avec elles des milliers de femmes et d'hommes sont impliquées dans la coopération décentralisée entre les deux pays, au service des populations.

Afin de donner un nouvel élan à ces échanges Cités Unies France (CUF) invite les collectivités membres du réseau aux 3èmes Assises franco-marocaines de la coopération décentralisée, qui se tiendront les 8 et 9 décembre 2016 à Marrakech.

Alors que la France et le Maroc se passent le relais, en cette année 2016, pour l'organisation de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique, ces assises mettront à l'ordre du jour de leurs discussions les enjeux du climat, et plus généralement du développement durable des villes et des territoires ruraux.

Elles permettront également d'échanger sur les questions de gouvernance locale, au moment où nos deux pays sont engagés dans une importante réforme territoriale, ainsi que sur les politiques de développement économique et les politiques en faveur de la jeunesse.

Ces rencontres de Marrakech ont vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée franco-marocaine. Elles constituent un moment privilégié de dialogues et d'échanges pour favoriser la relance des accords de coopération entre le Maroc et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Une centaine de collectivités sont attendues.

AUTORISATION DE L'OPERATION

Caractère de la mission : Coopération Décentralisée

Lieux: Marrakech - Maroc

Dates : Décembre 2016 (sous réserve de modification de date).

Composition fonctionnelle de la délégation : Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires européennes, agents du Département.

Le budget de l'opération sera constitué de dépenses de transports, dépenses de séjour (restauration et hébergement), de frais d'assurance et de dépenses accessoires et nécessaires. Ce budget peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 9.000 euros.

Cette même Commission Permanente statuera sur la délivrance d'un mandat spécial au Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental.

<u>Lignes de la Direction des Relations internationales</u>

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents -

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission à l'étranger, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- l'autorisation de principe d'un déplacement à Marrakech au Maroc d'une délégation du Conseil départemental, en décembre 2016, afin d'assister aux Assises de la Coopération Franco Marocaine,
- l'intérêt départemental de ce déplacement,
- la composition prévisionnelle de principe de la délégation : du Délégué aux Relations internationales et aux Affaires Européennes et d'agents de la collectivité,
- la délivrance du mandat spécial au Délégué aux Relations internationales et aux affaires européennes,
- la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais des dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports internationaux et locaux, de frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission,
- l'affectation prévisionnelle de 9 000 € pour ce déplacement sur les lignes : DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228, DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1, des crédits inscrits au budget départemental 2016, dont les dotations sont suffisantes.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL